

La mise en place en septembre 2017 des comités sociaux et économiques (CSE) constitue l'aboutissement d'un long processus de réductions des droits des salarié·es du privé. Il s'agissait de fusionner les comités d'entreprises (CE), les délégué·es du personnel (DP) et le CSHCT. Si les syndicalistes révolutionnaires ont émis des réserves et des critiques de ces institutions, souvent lieux de collaboration, il n'en demeure pas moins que l'objectif du patronat et du gouvernement était de réduire les moyens dont disposaient les travailleur·euses par la réduction du nombre de représentant·es. Aujourd'hui c'est au tour de la Poste de s'engager dans cette voie. Le parlement vient d'examiner un texte qui sonne le glas du statut de fonctionnaire. **Il prévoit que les CSE à la Poste seront mis en place d'ici le 1er juillet 2024 et proroge jusqu'à cette date les mandats des membres des Comités techniques et des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.**

Quelques éléments techniques

Tout d'abord, tous les « fonctionnaires, les agents contractuels de droit public et les salariés de la poste » sont inclus dans le corps électoral. Les règles d'ancienneté dans l'entreprise seront calquées sur celle du privé. Dès la publication de la loi, la Poste et les organisations syndicales légalement constituées depuis au moins deux ans, dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise ou l'établissement et qui « satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance » devront entamer des négociations. **La CNT-SO entend faire entendre sa voix.**

Rôle du CSE

Comme dans le privé, les CSE auront à donner des avis sur les orientations que la Poste entend développer notamment en matière d'emploi et de condition de travail. Ils auront également à gérer les « œuvres sociales » de tous les travailleuses et travailleurs de la Poste. C'est surtout à partir des résultats au premier tour des élections que sera déterminée la représentativité des organisations syndicales (pour être représentative une organisation doit obtenir 10% des voix).

Evidemment, la CNT SO tiendra les collègues informé·es des manœuvres de la Poste.

**lisez
diffusez**

**CONNEXIONS
DIRECTES**

**Bulletin du Syndicat National des Activités Postales et des Télécommunications
de la Confédération Nationale des Travailleur·euses Solidarité Ouvrière**

demandez-le à une
de nos militantes
ou retrouvez-le sur :
cnt-so.org